



## **L'Union du personnel des finances en Europe rencontre le commissaire européen László Kovács**

Déjà à la fin de l'année dernière, le Comité directeur de l'UFE avait rencontré le nouveau commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière, Monsieur László Kovács, dans le but d'échanger des idées. Monsieur Kovács était alors accompagné de Monsieur Michel Aujean (FR), Directeur à la Direction Analyses et politiques fiscales de la Direction générale Fiscalité et Union douanière de la Commission européenne.

Monsieur Balazs Békés (HU), membre du cabinet du commissaire responsable entre autres de la politique concurrentielle, des taxes à la consommation et de l'imposition des entreprises prit également part à la réunion. L'UFE était représentée, quant à elle, par son Président, Monsieur Dieter Ondracek (DE), son Secrétaire général, Monsieur Rafael Zender (DE), ses Vice-présidents Messieurs Klaus-Hilger Leprich (DE), Christian Steenhoudt (FR), Jørn Rise Andersen (DK), Nico Goor (NL) et Frank Campell (GB), par le Président du syndicat impôts hongrois, Monsieur Peter Michálko ainsi que par Monsieur Jean-Paul Lerch (FR).

Les thèmes centraux abordés lors de cet entretien furent entre autres le concept du « guichet unique » (one stop shop), l'harmonisation des assiettes pour l'impôt sur les sociétés, les prescriptions fondamentales sur les taux d'imposition pour les sociétés, le programme douanier 2007 ainsi que les falsifications et contrefaçons.

Dès le début de l'entretien, Monsieur Kovács a affirmé que cette réunion avec l'Union du personnel des finances en Europe était très opportune et qu'il considère l'Union du personnel des finances en Europe dans sa fonction de syndicat européen des impôts et douanes comme un interlocuteur important. Les personnes

regroupées au sein de l'UFE sont chargées de l'application des décisions prises à Bruxelles et contribuent ainsi considérablement à leur réussite.

Monsieur Kovács explique en premier lieu l'intégration du modèle « one stop shop » dans la politique fiscale poursuivie aujourd'hui par la Communauté européenne. La Commission européenne a en effet prévu pour les prochaines années un programme ambitieux dont les objectifs stratégiques sont d'apporter aux citoyens de l'Union européenne prospérité, solidarité et sécurité. Lors de la révision de la stratégie de Lisbonne, une nouvelle orientation a été décidée selon laquelle tous les efforts de l'Union européenne se concentreront dorénavant sur la croissance et l'emploi tout en veillant à maintenir le modèle social européen, un modèle unique en son genre. Dans le cadre de cette stratégie, la politique fiscale joue un rôle crucial. Pour créer plus de croissance et d'emplois en Europe, il est impératif de prendre en considération les éléments des systèmes fiscaux qui limitent les avantages que constitue le marché commun. La priorité du programme fiscal européen est d'éliminer les obstacles fiscaux qui entravent le bon fonctionnement du marché intérieur. De plus, les dépenses engendrées par l'acquittement d'obligations légales doivent être réduites à un minimum pour les entreprises transfrontalières. Le manque de clarté des obligations fiscales est un obstacle de taille pour de nombreuses entreprises qui, dans d'autres conditions, seraient prêtes à ouvrir des marchés à l'étranger. Il est donc impératif de permettre le libre accès au marché intérieur de manière à créer les conditions nécessaires à une bonne croissance économique. Le concept « one stop shop » n'est qu'un premier pas en direction de la simplification de l'accès au marché intérieur.

L'instauration du système « one stop shop » aurait l'avantage de permettre aux entreprises de payer l'impôt sur le chiffre d'affaires auprès de leur perception locale et à celle-ci de le transmettre au Trésor public des autres états membres européens. Actuellement, une entreprise allemande qui construit un garage en France pour un client français doit se faire enregistrer en France, déposer une déclaration d'impôts sur la TVA en France et verser au fisc français le montant résiduel après le remboursement de l'avoir fiscal sur la TVA payé en France. La mise en place d'un service unique permettrait aux entreprises allemandes de ne s'inscrire qu'en Allemagne et de s'acquitter de leurs obligations en matière de TVA vis-à-vis de la France par le biais d'un portail électronique en Allemagne. L'application des règles

française et les taux de TVA français resteraient applicables. L'obligation de déclaration et de paiement pourrait néanmoins s'effectuer directement à partir de l'Allemagne, ce qui entraînerait une simplification sensible des procédures régissant les affaires commerciales transfrontalières. Même la procédure dite de remboursement de l'impôt préalable dans le cadre de laquelle les entreprises se font rembourser la TVA versée dans d'autres états membres sera possible par le biais du « one stop shop ». Cette opération rendrait inutile la requête auprès des services centraux de remboursement de l'état membre correspondant.

Le Président de l'UFE, Monsieur Dieter Ondracek, attire l'attention sur le fait que les administrations fiscales sont les seules administrations de perception publiques. En raison des compressions d'effectif, il sera donc important d'employer judicieusement ses collaborateurs. Le droit fiscal et douanier doit de plus rester praticable. Il explique que l'UFE espère que la Commission apportera sa contribution à ce projet.

Il ajoute que la condition sine qua non pour une bonne acceptation d'un guichet unique, c'est-à-dire du modèle « one stop shop », est que tout fonctionne sans accrocs, ce qui demande une mise à l'essai préalable du modèle.

Les participants sont unanimes quant à la nécessité d'une assiette imposable unique pour les impôts sur les sociétés. Monsieur Kovács explique qu'une harmonisation des assiettes imposables pour les sociétés est indispensable pour atteindre la transparence requise, réduire les dépenses administratives et diminuer les coûts de mise en conformité.

Il exprime très clairement que la Commission, quant à elle, n'a pas prévu d'harmoniser les taux de l'impôt sur les sociétés. Monsieur Kovács rejette également la proposition discutée par l'UFE lors de sa réunion à Stockholm relative à l'introduction d'un taux d'imposition plancher, même s'il en voit les avantages. Monsieur Kovács commente son refus d'une part avec des arguments objectifs et d'autre part avec des raisons pratiques. Le taux d'imposition n'est pas le facteur primordial pour l'implantation d'entreprise sur un certain site. Bien plus importants sont le volume et l'accessibilité du marché sur lequel l'entreprise désire s'établir, mais aussi les infrastructures, la qualité du travail et les coûts de la main-d'œuvre, la

situation légale ainsi que l'environnement économique. Ce n'est qu'après tous ces facteurs que vient se placer le taux d'imposition. Il ajoute qu'il serait extrêmement difficile d'instaurer un taux d'imposition plancher en raison des résistances de plusieurs états membres.

Rien que le projet d'harmonisation des assiettes imposables pour les impôts sur les sociétés entraîne déjà des difficultés considérables. 20 états membres sur 25 se sont déclarés en faveur d'une assiette commune, deux sont strictement contre et trois états ont encore des doutes. Comme le domaine fiscal est régi par le principe de l'unanimité, il est impératif de trouver d'autres moyens d'agir. Il est en effet possible de contourner le problème de l'unanimité pour l'assiette imposable en incitant les 20 pays désireux à travailler ensemble. Les 20 pays pourraient ainsi se mettre d'accord sur une assiette commune et les autres cinq pays pourraient garder leur système. Un groupe de travail s'occupe déjà de l'élaboration d'une assiette imposable commune.

Il se montre optimiste et espère que les cinq autres pays se laisseront convaincre plus tard par l'efficacité d'une assiette imposable commune et abandonneront leur résistance pour ne pas être isolés.

Dans le cadre de la description des activités douanières et programmes douaniers, Monsieur Kovács confirme la participation de l'UFE à l'élaboration du projet qui succèdera au programme « Douane 2007 ». Monsieur Kovács commente la position de la Commission visant à créer des facilités commerciales tout en augmentant le degré de sécurité. Quant aux contrefaçons, Monsieur Kovács explique que celles-ci corrompent la concurrence, qu'elles anéantissent des emplois et nuisent à la sécurité et santé des citoyens du monde entier.

En 2003, les douanes européennes ont saisi plus de 100 millions de contrefaçons, ce qui représente une hausse de plus de 900 % en l'espace de quatre ans. Ces saisies ne sont cependant que la pointe visible de l'iceberg. Les dommages sont évalués à 400 milliards d'euros. 60 % des contrefaçons proviennent de Chine.

La Chine essaie certes de contribuer à des changements, mais cette tentative s'avère être un défi extrêmement difficile compte tenu des 5 000 containers et des 1 000 vols qui arrivent chaque semaine sur le territoire européen. L'accord de coopération signé il y a peu avec la Chine constitue une arme puissante pour les deux parties contractantes. Une meilleure coopération est certes urgente entre les administrations douanières mais aussi entre les douanes et les entreprises. La coopération avec d'autres pays non membres de l'Union européenne doit également être améliorée.

Monsieur Kovács souligne en conclusion qu'il est très intéressé par une étroite coopération avec l'UFE ainsi que par un soutien actif de la part de l'UFE.

### **Entretien de l'UFE avec les experts douaniers de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière**

Suite à l'entretien avec Monsieur Kovács, certaines questions pointues relevant du domaine douanier ont été éclaircies avec les experts douaniers de la Direction générale. Sous l'égide du Président du Comité fiscal, Jørn Rise Andersen (DK), Frank Campell (GB), Klaus-Hilger Leprich (DE), le Président de l'UFE Dieter Ondracek (DE) et le Secrétaire général de l'UFE Rafael Zender (DE) discutèrent avec John Pulford, le chef de l'unité chargé de la politique douanière et des contrôles douaniers et Christian Zimmermann (FR) de certains problèmes ayant trait aux douanes. Les thèmes abordés sont entre autres le système d'information sur les risques (RIF), les problèmes survenant dans la formation du personnel douanier et les contrôles douaniers ainsi que les dangers croissants entraînés par les falsifications/contrefaçons. Monsieur John Pulford se montre reconnaissant pour les nombreuses impulsions venant de la pratique et exprime être très intéressé par une étroite collaboration avec l'UFE. La Commission informera l'UFE sur ses projets et décisions actuelles. Il a été proposé d'organiser une autre réunion avant la séance du Comité fiscal de l'UFE qui aura lieu les 20 et 21 septembre avec les mêmes participants dans le but d'échanger les nouvelles informations sur l'élaboration de solutions aux différents problèmes abordés.